

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 365-CX-1598

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 8 avril 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2013-2014 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2013-2014;

ATTENDU les avis et commentaires du comité spécial chargé de voir au rétablissement de la situation financière de l'UQO;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU l'analyse des demandes budgétaires par le comité du budget, présidé par le recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2013-2014 soit déposé au conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 365-CX-1599

concernant un avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 8 avril 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne;

ATTENDU les enveloppes de maintien des actifs 2012-2013 estimées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) pour la présentation des projets de maintien des actifs immobiliers prévus en 2012-2013;

ATTENDU le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2010-2015 approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2013-2014 soit déposé au conseil d'administration pour adoption, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	380 000 \$
• Enveloppe de rénovation	1 322 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	628 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>300 000 \$</u>
	2 630 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	2 924 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 365-CX-1600

concernant l'approbation d'ententes de collaboration pour la formation en psychologie

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 8 avril 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les projets d'ententes de collaboration pour la formation en psychologie entre l'UQO et les lieux de santé;

ATTENDU QUE les lieux de santé et l'UQO désirent développer des ententes qui reconnaissent l'importance des besoins académiques (enseignement et recherche) et cliniques de chacune des parties ainsi que leurs objectifs communs en ce qui a trait à la prestation de services de santé en français;

ATTENDU QUE les lieux de santé et l'UQO reconnaissent officiellement leur engagement mutuel en tant que partenaires dans la formation des professionnels en psychologie clinique et la recherche en la matière;

ATTENDU QUE les lieux de santé reconnaissent que l'UQO forme des professionnels en psychologie aptes à offrir une vaste gamme de services psychologiques et de soins de santé dans n'importe quel milieu au Canada et/ou en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les lieux de santé reconnaissent la pertinence d'inclure des étudiants de niveau doctoral dans le cadre de leurs activités cliniques et reconnaissent la conformité du programme académique de l'UQO face aux exigences de la prestation de soins et services;

ATTENDU QUE les lieux de santé reconnaissent également que l'UQO doit offrir un accès à ses candidats à des opportunités de formation clinique et de recherche qui couvrent une vaste gamme de problèmes de santé (incluant la santé mentale et physique), afin de bien les préparer à la mission contemporaine de la profession et leur future carrière de psychologue dans le système de santé canadien;

ATTENDU QUE les lieux de santé reconnaissent en outre que l'UQO a besoin d'un accès aux expériences cliniques et pratiques qu'offrent les patients, le personnel et les installations des lieux de santé;

ATTENDU QUE l'UQO reconnaît que les lieux de santé assurent des soins de santé primaires et secondaires à toute la région qu'elles ont la mission de desservir;

ATTENDU QUE l'UQO reconnaît également que l'enseignement et la recherche en psychologie en français doivent se faire dans un milieu francophone et que les lieux de santé constituent un établissement pouvant permettre aux candidats de niveau doctoral en psychologie d'acquérir des expériences cliniques dans un milieu francophone ou bilingue;

ATTENDU QUE les lieux de santé et l'UQO reconnaissent leurs intérêts communs à voir naître et se développer un programme de résidence francophone en psychologie en milieu hospitalier qui soit agréé par la Société canadienne de psychologie dans le but d'assurer l'accès à une formation d'excellence pour les futurs psychologues francophones;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 365-CX-1600

concernant l'approbation d'ententes de collaboration pour la formation en psychologie

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 8 avril 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les ententes de collaboration pour la formation en psychologie avec Soins continus Bruyères et avec Dr. Dino Zuccarini, Ph.D., C.Psych., Directeur clinique, Centre For Interpersonal Relationships;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les ententes de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum découlant de ces ententes de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 365-CX-1601

concernant l'octroi d'un contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes de plomberie et chauffage aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 8 avril 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique de l'Université du Québec en Outaouais de faire exécuter en sous-traitance les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des systèmes de plomberie et chauffage;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO du 15 février au 22 mars 2013;

ATTENDU le rapport du comité d'évaluation concernant l'analyse des soumissions et la recommandation de retenir la proposition de l'entreprise Av-Tech Inc;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes de plomberie et chauffage aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault pour la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2016 à l'entreprise Av-Tech Inc;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 365-CX-1602

concernant l'octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement du sous-sol – phase 3 au campus de Saint-Jérôme

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 8 avril 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'augmentation de clientèle au campus de Saint-Jérôme et la nécessité d'aménager de nouvelles salles de cours;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres (SÉAO)* du 6 mars 2013 au 5 avril 2013;

ATTENDU l'étude des soumissions par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'entreprise Les Constructions Tétris inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la Politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de construction pour l'aménagement du sous-sol - phase 3 au campus de Saint-Jérôme à l'entreprise Les Constructions Tétris inc. au montant de 193 371,46 \$ (montant avant les taxes);

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général